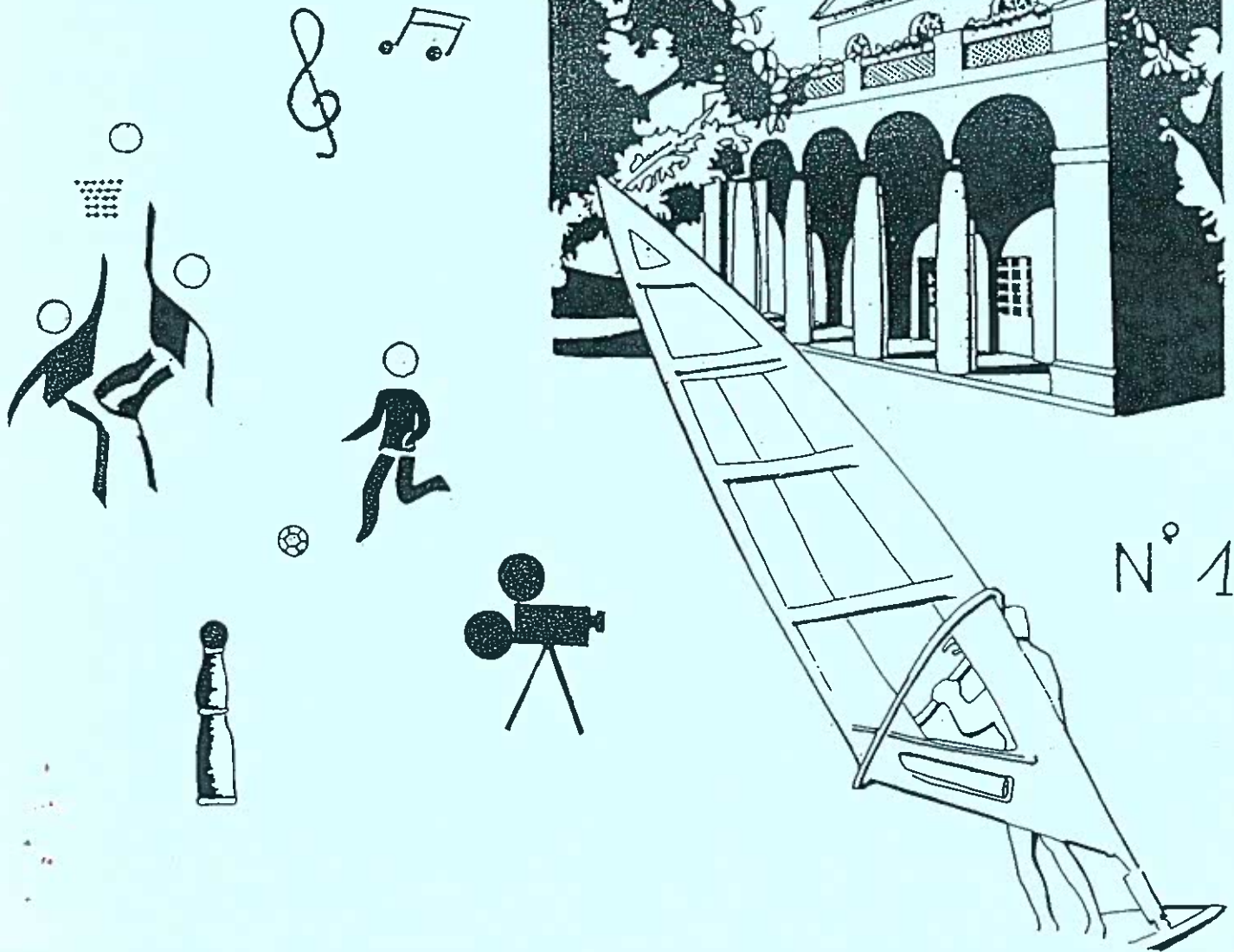


GERS
Au coeur de la Gascogne

CASTERA-VERDUZAN

VILLAGE THERMAL
ET DE DETENTE



N° 15

BULLETIN MUNICIPAL

LE MOT DU MAIRE

Amis castérois

1977 : un quotidien régional titre "CASTERA-VERDUZAN rayé de la carte ". Les inondations catastrophiques détruisent en quelques heures le centre du village laissant un paysage de ruine et de désolation.

1997 : vingt ans après, aucun trou ne subsiste, seule persiste une profonde plaie dans la mémoire collective. La volonté de vivre , de s'enraciner, de rester dans son village a permis de surmonter cette catastrophe.

Nous n'avons pas été épargnés depuis : dans une moindre mesure la sécheresse de ces dernières années fait d'importants dégâts. La commune vient d'obtenir de l'Etat de figurer dans la liste des communes sinistrées.

Pour relever la tête, d'importants investissements ont été nécessaires : centre commercial, lotissements, équipements sportifs, base de loisirs, camping imposent une charge financière majeure pour une commune de notre taille. Nous avons vite compris que le développement de la station thermale nécessiterait l'apport de capitaux privés et d'autres collectivités. Plusieurs projets ont été avancés, repoussés à plusieurs reprises en raison de problèmes financiers ou juridiques.

Une solution définitive, votée à l'unanimité par le conseil municipal, vient enfin d'être trouvée. La collectivité départementale devant l'ampleur du projet (25 millions de francs environ d'investissements) le prend à sa charge ; la commune lui loue par un bail emphytéotique gratuit de 45 ans l'établissement thermal, le terrain de l'ancien camping, l'eau thermale et la maison Lannelongue. Le département, après travaux, louera les Thermes rénovés, après appel d'offre, à une société privée d'exploitation thermale et la maison Lannelongue à un laboratoire pour création et développement de produits industriels bucco-dentaires (dentifrices ...). Les travaux seront réalisés dès 97 imposant la fermeture de la station. La réouverture du nouvel Etablissement est prévue le 1er mai 1998.

Cet énorme projet avec création d'une vingtaine d'emplois est la chance de CASTERA pour les prochaines années. Dans l'immédiat nous devons tout de même faire face à plusieurs difficultés : déplacement des associations actuellement locataires de la maison Lannelongue ou des Thermes, fermeture j'espère provisoire du cinéma.

Je suis certain que la bonne volonté de chacun permettra de trouver des solutions raisonnables compatibles avec le fonctionnement des associations et les possibilités financières de la commune. Le passé montre que les castérois ont su "se serrer les coudes" dans les moments importants.

Je souhaite à tous et à notre village une grande année 97.

Pierre ESPIET

ETAT CIVIL

ANNEE 1996

NAISSANCES

BOURDIEU Gauthier, Florian, né le 14 octobre
BOURDIEU Lucas, Gabriel, né le 8 mars
CERAOLO Mona, née le 13 avril
CLET Johan, Luc, né le 24 janvier
SOENEN Axelle, Isabelle, Aline, née le 10 avril
ZUMALACARREGUI Magali, Anne, née le 20 mars

MARIAGES

BELLOT Marc et PLOUZEAU Catherine, le 24 aout
BERGAMO Jacques et LESCOS Nathalie, le 31 août
PILATI Claude et ROZES Michelle, le 17 août
WOZNIAC Patrice et COSTES Laurence le 28 septembre

DECES

BIANCHINI Luigi le 26 mai
BUREL Dominique, épouse BARTHE le 20 juin
CAPRONNIER Henri le 2 août
GAUVRIT Gabriel, le 5 septembre
LAFORGUE Juliette, veuve ABEILLE, le 1er mars
LAGARDE Georges le 13 janvier
LAPEYRE Eloi, le 12 septembre
LAVERNY Abel le 21 décembre
PANDELE Carmen, épouse GOUDIN, le 16 juin
PUJOS Jeanne, veuve DUNAU, le 10 juillet
YATES Margaret, épouse NORTON, le 27 novembre

COMPTE-RENDU de la SEANCE du 3 JUIN 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le 3 juin, à 21 heures le conseil municipal de la commune de CASTERA-VERDUZAN s'est réuni dans la salle des délibérations.

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Agras, Garcia, Nef, Mme Hygonnenq, MM. Philip, Cominotti, Gauthier, Marès, Moure, Vervin et Mlle Lapeyre.

Secrétaire de séance : M. Agras

ADHESION AU SERVICE "AIDE A L'INFORMATISATION"

- l'obligation de l'informatisation des mairies en vertu de la M 14 va entraîner un coût de formation qui s'élèverait à 600 F/an pour une commune de moins de 2 000 habitants.
 - la mise en place serait effectuée par le Centre de Gestion en partenariat avec le Conseil Général.
- Vote favorable à l'unanimité.

INSTALLATION TELEPHONIQUE

- en vertu de la nouvelle numérotation à 10 chiffres à compter du 18 octobre 1996, certains aménagements sont nécessaires au niveau des installations communales :
 - . mairie : 7 015 F HT , soit 8 460 F TTC
 - . école : " "

Il est à noter que regrouper trop de lignes sur un même standard provoquerait un blocage de personnel.

Par ailleurs, il est précisé que la facturation détaillée est déjà mise en place pour la maîtrise des dépenses.

ECLAIRAGE DU PARC LANNELONGUE

- le compteur EDF du Musée est transféré sur la Mairie.
 - au niveau du Parc un branchement différent est nécessaire car trop de risques avec des fils suspendus.
- Le Syndicat d'Electrification propose un branchement sur l'éclairage public. Une installation provisoire de 3 mâts (coûtant normalement 35 000 F) sera mise en place gratuitement jusqu'à l'enfouissement de la ligne "Foirail-Ecole" qui coûtera environ 500 000 F (payés par le Syndicat d'Electrification).
- Dans le cas où les mâts seraient conservés une subvention de 60 % financerait la dépense.
- Il est fait état de la dégradation de la toiture des communs du parc Lannelongue. Le projet de réfection est envisagé.

PARTICIPATION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES.

- M.le Maire présente les dispositions en vigueur sur la participation financière des communes extérieures dont certains enfants fréquentent l'école de Castéra.
 - les communes participeront à hauteur de 1 000 F par enfant et par an, qu'elles possèdent ou non une école.
- Vote à l'unanimité.

TERRAIN DU "CASINO"

- Suite à une demande faite par des investisseurs privés pour la construction d'un casino de 528 M2 , le prix du terrain de 93 a environ est évalué à 200 000 F. La proposition faite par le Maire se situerait entre 200 000 F et 250 000 F.pour la vente de ce terrain.

Accord à l'unanimité.

- Il est à noter que le personnel embauché éventuellement sera pris localement.

CREATION DE LA S.E.M.L

- Elle serait ainsi constituée : - commune

- département) apportant chacun 1,5 million

- Laboratoire Soludia)

- Son but est : - réaliser les captages d'eau (de telle manière qu'aucune pollution puisse intervenir)

- valoriser cette eau afin de la vendre au laboratoire Soludia et à une Société Thermale exploitante des Thermes.

- Une délibération est prise à l'unanimité pour la réalisation de cette SEM (en partenariat avec SOLUDIA et le Département).

- Toutefois les statuts présentés ne stipulent pas certaines demandes faites par la commune :

. siège social (emplacement initialement prévu à Auch)

. propriété de l'eau

. puisage autorisé aux castérois

. priorité d'emplois aux personnes déjà en place

. devenir du cinéma

. clause de sauvegarde en cas de faillite de la SEM.

Certains de ces points devraient être repris dans un cahier des charges, les statuts eux-mêmes seront consultés par un juriste.

- Pour information le BRGM doit rendre son rapport sur les forages le 11 juin.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 JUIN 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le vingt huit juin à 21 heures le Conseil Municipal de la commune de CASTERA-VERDUZAN s'est réuni dans la salle des délibérations sous la Présidence de M. Pierre ESPIET, Maire.

Etaient présents : MM. Bastita, Agras, Garcia, Lapeyre J., Nef, Mme Hygonnenq, MM. Gauthier, M. Marès, Philip, Vervin, Mlle Lapeyre.

Absents excusés ayant donné procuration : MM. Ramounéda, Cominotti et Moure.

Secrétaire de séance : M. Agras.

CARTE D'ENTREE GRATUITE AU LAC

M.le Maire propose que les enfants scolarisés à l'école de Castéra reçoivent une carte gratuite pour la saison qui commence.

Cette solution a le mérite d'être simple, facilement applicable, elle est en vigueur pour cette année et pourra être renouvelée ou éventuellement modifiée. Accord à l'unanimité.

L'opposition pose le problème d'un éventuel tarif préférentiel pour tous les castérois.

LE THERMALISME

M.le Maire fait part de la situation générale sur le Thermalisme où semble se dessiner un nouveau élan après une période où son intérêt ne préoccupait plus les ministères concernés (santé et secteur social). Il semblerait donc opportun qu'un dossier O.R.L soit reconstitué afin de parvenir au plus vite à un agrément de cette indication.

Une certaine normalisation tendrait également à limiter le nombre d'indications (deux) et à établir un prix moyen pour les cures.

COMPTE ADMINISTRATIF

Lecture du compte administratif 95 qui fait état des résultats suivants :

- Compte administratif Commune

* Fonctionnement :	prévision :	4 413 931 F (dépenses et recettes)
	réalisation :	4 280 317,17 F (dépenses)
		4 399 079,09 F (recettes)
* Investissement :	prévision :	2 585 592 F.
	réalisation :	1 717 912,46 F (dépenses)
		1 685 551,49 F (recettes)

- Compte administratif Eau et Assainissement

* Exploitation :	prévision :	536 876 F. (dépenses et recettes)
	réalisation :	533 069,29 F. (dépenses)
		510 253,59 F (recettes)
* Investissement :	prévision :	736 657 F (dépenses et recettes)
	réalisation :	182 174,22 F (dépenses)
		590 725,97F (recettes)

- Compte administratif Etablissement Thermal

* Fonctionnement :	prévision :	492 513 F (dépenses et recettes)
	réalisation :	454 727,66 F (dépenses)
		203 014,40 F (recettes)

- Compte administratif C.C .A.S

* Fonctionnement :	prévision :	1 705 F(dépenses et recettes)
	réalisation :	1 704 F (dépenses)
		1 993,90 F (recettes)
* Investissement :	prévision :	755 F (dépenses et recettes)
	réalisation :	aucune

Vote du Compte administratif :

- commune : 7 pour - 7 contre (M. Le Maire ne prend pas part au vote)
- C.C.A.S : 3 pour
- eau et assainissement : 7 pour - 1 contre - 6 abstentions
- Etablissement Thermal : 7 pour - 7 contre

Comme les années précédentes l'opposition conteste la sincérité et la véracité de ces comptes. De nombreuses affectations portées à la charge de la commune concerneraient l'Etablissement Thermal.

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire conteste ces allégations.

BUDGET PRIMITIF 1996

M. Le Maire présente le budget primitif 96

A - Commune

* Fonctionnement : prévision d'équilibre à 4 610 302 F (entre dépenses et recettes)

DEPENSES		
chapitre 60	denrées et fournitures	384 100
chapitre 61	personnel	1 838 720
chapitre 62	impôts et taxes	52 000
chapitre 63	travaux et services extérieurs	359 000
chapitre 64	participations - contingents	393 567
chapitre 65	allocations - subventions	328 256
chapitre 66	gestion générale	167 000
chapitre 67	frais financiers	599 882
chapitre 83	excédent de fonctionnement	487 777

RECETTES		
chapitre 70	produits d'exploitation	555 500
chapitre 71	produits domaniaux	198 500
chapitre 73	recouvrements - subventions	183 500
chapitre 74	dotations de l'Etat	1 452 475
chapitre 75	impôts indirects	16 800
chapitre 77	contributions directes	2 84 766
chapitre 82	produits extérieurs	118 761

* Investissement : prévision d'équilibre à 2 082 099 F

- opérations non affectées :	dépenses :	536 068
	recettes :	982 896
- programme salle de sport :	dépenses :	566 810
	recettes :	148 109
- travaux bâtiments :	dépenses :	300 000
	recettes :	205 094

- voirie :	dépenses :	171 221
	recettes :	35 000
- acquisition terrain :	dépenses :	10 000
	recettes :	310 000
- acquisition matériel :	dépenses :	265 000
	recettes :	168 000
- tribunes foot	dépenses :	233 000
	recettes :	233 000

- Contributions directes : vote du taux des taxes : foncier bâti , taxe professionnelle et d'habitation en augmentation de 3 %, inchangé pour le foncier non bâti (pour : 8 - contre : 7)
- Vote sur les exonérations : comme chaque année avant le 1er juillet le conseil municipal doit se prononcer sur d'éventuelles exonérations des différentes taxes :

- . taxe d'habitation (abattement pour charge de famille)
- . taxes foncières sur propriétés bâties et non bâties
- . taxes professionnelles

Elles sont inchangées pour cette année (accord à l'unanimité).

- vote sur le prélèvement communal pour le SICTOM : 85 000 F (accord à l'unanimité)
- vote sur le prix de l'eau :

Suite aux gros travaux de réfection du réseau d'eau potable (533 000 FTTC), les subventions s'élèvent à 60 % sur le hors taxe. Il reste 182 000 F à la charge de la commune dans deux ans. Afin de pouvoir régler cette somme à l'échéance prévue, il est proposé une augmentation du prix de l'eau :

- . 5,50 F. (Au lieu de 5,15 F) jusqu'à 60 m³
 - . 3,40 F. (Au lieu de 3,10 F) au -delà de 60 m³
 - . 2,20 F (au lieu de 2,06 F) pour l'assainissement
- les abonnements sont inchangés.

Vote : pour: 8 - contre: 2 - abstention : 5

Vote du budget primitif communal : pour: 8 - contre: 7

B - Centre Communal d'Action Sociale

Fonctionnement équilibré à 2 150 F

Investissement équilibré à 755 F

vote à l'unanimité de la commission

C - Eau et Assainissement

L'équilibre de la section d'investissement s'élève à 1 189 250 F

Pour la section d'exploitation il est de 651 105 F

Vote : pour 8 - contre 2 - abstention : 5

D - Etablissement Thermal :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 502 112 F

Dépenses et recettes d'investissement : 280 625 F

Vote : pour 8 - contre 7

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 JUILLET 1996

Le vingt six juillet mil neuf cent quatre vingt seize à 21 heures, le conseil municipal de la Commune de Castéra-Verduzan s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de M. Pierre Espiet, Maire

Etaients présents : MM. Bastita, Ramounéda, Agras, Garcia, Lapeyre J. Mme Hygonnenq, Cominotti, Marès, Moure, Mlle Lapeyre, Gauthier, Vervin

Absents excusés ayant donné procuration : MM. Nef et Philip

Secrétaire de séance : M. Pierre Agras

TAXE DE SEJOUR :

M.le Maire présente les particularités de cette taxe propre aux stations thermales et balnéaires (deux types de taxes : à l'individu , cas le plus simple - forfaitaire : à l'année - entente Mairie/logeur sur un taux d'occupation - très difficile à établir).

Elle s'applique à tous les occupants de meublés, hôtels, campings gîtes (à titre de "vacanciers").

Le taux de cette taxe est fixé par le Conseil Municipal

C'est le logeur qui encaisse cette taxe qui sera ensuite reversée au Trésor Public par l'intermédiaire d'une régie. Taxe qui reviendra ensuite à l'Office de Tourisme.

La durée d'application peut varier ; il est proposé de mars à novembre

Il existe des exonérations obligatoires, et d'autres recommandées

Le tarif est soumis à encadrement suivant la catégorie de la location.

L'objectif est de procurer une somme conséquente pour la seule promotion du village

Les prix proposés pour Castéra sont au minimum des fourchettes tolérées par l'Administration (par personne et par jour) ::

- hôtels 4 étoiles, meublés et établissements de même catégorie :	4 F
- hôtels 3 étoiles, meublés de 1ère catégorie	3 F
- hôtels 2 étoiles, meublés 2ème catégorie	2 F
- hôtel 1 étoile, meublés 3ème catégorie	1 F
- hôtel sans étoile, meublé 4ème catégorie	1 F
- terrains de camping classés en 3 étoiles	1 F
- terrains de camping 2 étoiles etc..	1 F

La date d'effet sera le 1er mars 1997

Le reversement à l'office du tourisme ne s'effectuera que fin 97

vote : pour : 14 - contre : 1

TELEPHONE

Suite à une première présentation du coût de la modification des installations téléphoniques (passage à 10 chiffres en octobre), un deuxième projet est présenté sur les propositions de France-Télécom : 4 téléphones pour la Mairie - 1 pour le groupe scolaire (5 794 FTTC : 4 277 F appareils - 1 517 F pose).

Vote favorable à l'unanimité

ADHESION A L'ASSOCIATION PAYS VAL DE BAÏSE-ARMAGNAC

M. Le Maire fait état des différentes actions (à mener sur 3 ans) que les différentes communes, associations et privés ont proposées dans le cadre des contrats de terroir.

Il est précisé que les montages financiers sont donnés à titre indicatif pour obtention de subventions à hauteur maximale de 50 %

L'adhésion à l'association est votée à l'unanimité. Son montant est fixé à 500 F (pour les communes de plus de 500 habitants).

THERMES

En vue de la constitution de la SEM il est demandé de désigner les deux représentants de la commune au sein de cette société d'économie mixte.

M.le maire propose M. Garcia Jean-Michel et lui-même. M. Gauthier réclame 1 administrateur vu la représentativité de son groupe au sein du conseil municipal

Vote pour la proposition de M.le Maire : 8 pour - 7 contre

M. Le Maire précise que la convention entre SEM et commune pour un cahier des charges à respecter n'a toujours pas été proposée.

Devant ce retard, le cahier des charges et les statuts propres de la SEM seront proposés par le Maire.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 7 NOVEMBRE 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le 7 novembre à 21 heures , le Conseil Municipal de la commune de CASTERA-VERDUZAN, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Agras, Garcia, Lapeyre J., Nef , MM. Cominotti, Gauthier, Marès, Moure, Philip, Vervin et Mlle Lapeyre.

Absent excusé ayant donné procuration : Mme Hygonnenq

Secrétaire de séance : M. Agras.

Du fait que l'ordre du jour prévu est trop chargé, M. Le Maire préfère consacrer cette réunion à la seule SEML et remettre au mercredi 13 novembre le reste de l'ordre du jour.

1 - REMBOURSEMENT SINISTRE

Tout d'abord il informe l'assemblée que le remboursement de la réparation des cloches s'effectuera à environ 95 % et que la toiture du clocher sera réparée avec seulement 1 000 F à la charge de la commune.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

2 - S.E.M.L

Monsieur le Maire fait la lecture complète des statuts types de la SEML. Ils sont adoptés à l'unanimité dans la mesure où le protocole d'accord encore à peaufiner sera lui aussi signé par les parties concernées.

* M. Le Maire demande ensuite de statuer sur la dévaluation de l'estimation des domaines qui s'élève à 8 millions de francs en mars 96. Cette dévaluation se justifierait par le fait que le fonds de commerce ne représente rien et que l'édifice n'a plus grande valeur sans activité thermale. En ce cas la valeur serait ramenée de 8 MF À 1,5 MF pour apport du tiers dans la SEML.

* Protocole d'accord :

Article 1 ° M. Le Maire souligne le danger de la clause suspensive sur l'approvisionnement gracieux en eau à la source extérieure à l'établissement.

° Il en va de même pour une éventuelle salle polyvalente proposée dans le projet de résidence hôtelière : elle pourrait servir de salle de cinéma en remplacement de celle existant actuellement. Mais une salle polyvalente ne peut guère s'aménager en salle de cinéma aux

normes très particulières. Un transfert de la salle de cinéma actuelle en un autre lieu pose actuellement un problème sérieux.

Article 3 : Il est nécessaire de classer la rue des Fontaines en terrain communal car il appartient actuellement aux Thermes.

La maison Lannelongue (ancien musée) a subi une estimation des domaines s'élevant à 300 000 F (le prix maximum fixé dans la convention étant de 400 000 F).

Article 4 : M. Le Maire fait remarquer que dans le contrat location-vente (maison Lannelongue) accordé par la SEML à SOLUDIA il n'est pas fait état de la durée.

Il met également en garde contre l'obtention de subvention publique pour le domaine privé, puis contre le fait qu'un Centre de Recherches et de production de produits bucco-dentaires, dérivés de l'eau thermale, ne peut être considéré comme du thermalisme.

Il serait souhaitable qu'un tableau des charges soit constitué.

Enfin la redevance annuelle que SOLUDIA doit verser à la SEML (22 000 F) est considérée comme faible.

Article 5 : Le prix d'acquisition de la maison Lannelongue est porté de 400 000F à 300 000F (estimation domaines).

Ainsi la dépense totale faite pour la Maison Lannelongue s'élève à 7,2 MF (jusqu'en 98)

Le forage a été fixé à 2 millions de francs.

La SEML sera bien le seul fournisseur de l'eau de qualité thermale.

La quotité des frais généraux n'a pas été fixée au niveau du remboursement d'emprunts sur l'établissement.

Article 6 : M. Le maire note que dans le cas de location gérance la SEML reste propriétaire des Thermes ; il y a moins de risque dans le cas d'un bail commercial.

Dans le montage financier trois remarques sont exposées :

- La TVA n'est pas mentionnée ni prévue d'où nécessité d'un emprunt pour son paiement
- charges d'exploitation non prévues : l'analyse des eaux ne peut être faite que par un laboratoire agréé (DASS).
- le taux de subvention fixé à 49 % paraît élevé suite à la déclaration du département (30 %).
- Le loyer des Thermes a été fixé à 560 000 F
- Il y a un risque sur la SEML dans la mesure où le coût du fonctionnement n'a pas été prévu.

VOTE : OUI à l'unanimité sous condition :

- indexation sur 200 000F après la 4ème année (versement de la SEML à la commune)
- trouver une solution pour le cinéma sans que ce soit un obstacle au bon déroulement des négociations..

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le treize novembre à 21 heures le conseil municipal de la commune de CASTERA-VERDUZAN s'est réuni dans la salle des délibérations.

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Agras, Garcia, Lapeyre J., Nef et Mme Hygonnenq, MM. Marès, Philip et Cominotti

Absents excusés ayant donné procuration : MM. Moure, Vervin et Mlle Lapeyre

Absent : M. Gauthier

Secrétaire de séance : M. Agras

DEVIS DE TRAVAUX

* Cantine : M. Bastita présente les devis de mise aux normes de l'électricité de la cantine scolaire.

Deux devis ont été étudiés : M. Milord : 9 213,84 F et M. Barric 10 000 F environ.

Il signale que les travaux de peinture de la salle de restaurant ont été faits par les employés municipaux et que restera à terminer en 97, la peinture de la cuisine et le remplacement de certains matériels.

* Ecole : l'agrandissement de la cour a été réalisé par les employés municipaux pour un coût de 4 620,30 F de matériaux.

* Clôcher : Réparation des cloches pour 25 272 F TTC
Devis de M. Bonis accepté par la SAMDA pour 32 359 F TTC
Sur 57 631 F de réfection (cloches + couverture) 56 367 F seront remboursés par l'assurance.

* Paratonnerre : il est conseillé par les assureurs :
2 devis : M. Bonis : 23 517 F
M. Laumailé : 20 893,95 F

Le devis de M. Laumailé est adopté.

Une négociation de remise sera entreprise auprès de l'assurance SAMDA.

M. Philip fait état d'une liste de travaux susceptibles d'être entrepris au niveau de l'église (liste établie par Mlle Lapeyre) avec la répartition des dépenses entre la commune et la paroisse.

* Extincteurs : le remplacement d'extincteurs étant indispensable dans certains lieux publics : école (chaufferie - cantine - centre de loisirs) - centre de secours et ateliers municipaux, il est prévu une dépense de 4 741,99 F TTC
Adopté à l'unanimité.

* Eclairage : Pour une amélioration de l'éclairage public, il sera procédé à l'installation de 17 points lumineux supplémentaires pour un coût de 39 000 F. La participation communale avoisinerait 13 000 F, le Syndicat d'Electrification prend le reste à sa charge, tout comme pour l'enfouissement de la ligne EDF (renforcement) dans la rue des écoles. Là se pose le problème du changement de la conduite d'eau (encore ancienne) qui, dans la mesure du possible, serait mise dans la même tranchée.

LOTISSEMENT : (rue de Verduzan) information :

Il est procédé par la direction départementale de l'Équipement à l'ajustement du devis estimatif qui dans une première approche s'élevait à environ 400 000 F pour tous les travaux de voirie et réseaux.

D'autre part le lotissement prévu initialement pour une configuration de 6 lots sera réduit à 5, le dernier regroupant deux lots suite à une demande d'un particulier.

FORMATION DES POMPIERS :

Une demande du chef de corps a été déposée pour la formation à différents niveaux d'une partie de l'effectif (BNPS - CFAPSE - CFAPSR)

Cette formation n'impose aucun délai

° passage chef de corps ---> sergent

° caporaux (2 obligatoires)

° secours routier (6)

Le total de la formation s'élève à 14 798,40 F - adopté à l'unanimité

D'autre part, le fonctionnement du corps de sapeurs pompiers connaîtrait une évolution. Le département prendrait à sa charge les frais de fonctionnement et une partie de l'investissement des centres de secours (entretien locaux - matériel). Toutes les communes

paieraient (pas obligatoire pour le moment) au prorata du nombre d'habitants. Estimation du coût : 200 à 250 F/habitant/an.

Monsieur le Maire précise que d'ici peu, ce fonctionnement sera obligatoire.

CREATION D'UN SIVOM(VOIRIE)

Sur 16 communes consultées, 12 sont contre, 1 pour, 3 sans réponse. Pas de suite à donner.

DECHETTERIE (CATRELLE) :

- un plan a été ébauché et montre le fonctionnement pratique : une rampe d'accès (quai) ouvre sur des bennes où seront triés les détritrus par catégories (ferraille, végétaux, gravats...)
- ce projet est essentiellement une demande de Valence et Castéra.
- son coût serait de 506 520 FTTC et coûterait 40F/an/habitant s'il fonctionne sur un bassin de 5 000 personnes ; il semblerait qu'au vu des communes intéressées, seulement 3 000 personnes seraient concernées.
- Il serait important de rendre obligatoire les coûts de fonctionnement par le SICTOM.
- La DDAF va donc étudier le problème d'une déchetterie par canton.

VENTE DE CHEMINS RURAUX

- Suite au remembrement, certaines parties des chemins ruraux sont enclavées. Elles seront donc vendues aux différents propriétaires.
- D'autre part les chemins communaux du domaine privé doivent passer dans le domaine public - propositions acceptée.
- Une enquête suivra avec les actes administratifs correspondant.

INFORMATIQUE :

- ° l'adhésion au centre de gestion des communes permet la formation du personnel en informatique.
- ° une subvention départementale sera demandée pour le matériel.
- ° le principe de location de logiciels à l'année est retenu, compte-tenu de l'évolution de ceux-ci - coût : 6 753F./an - logiciel retenu : Syrius
- ° matériel : trois propositions avec similitude des options pour 2 ordinateurs :
 - 1) AXIO informatique (Auch) : 26 480 F HT (adopté avec demande de renseignements)
 - 2) S.E.B (Tarbes) : 27 400F HT
 - 3) INDY SYSTEME (Montauban) : 30 407 F HT

LOCATION CAMPING :

- M. Soubiran, gérant du camping, souhaiterait, compte-tenu de ses problèmes financiers, la révision de la convention actuelle qui impose pour l'année en cours un loyer de 180 000 F.

- Après consultation de Sa comptabilité M. le maire demande que la location soit maintenue à 120 000 F, ce que demande le gérant.

Proposition accordée sur 3 ans

INFORMATION :

Une pétition pour le maintien des arbres le long des routes est à la disposition de celles et ceux qui souhaitent la signer au secrétariat de mairie.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le onze décembre, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CASTERA-VERDUZAN, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Agras, Garcia, Lapeyre J., Nef, Mme Hygonnenq, MM. Cominotti, Gauthier, Marès, Philip, Vervin et Mlle Lapeyre

Absent excusé ayant donné procuration : M. Moure

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

M. Philip demande pourquoi la commission des finances n'a pas été réunie pour ce budget. M. Le maire répond que, vu le peu de transformations apportées, il n'était pas nécessaire de provoquer une réunion supplémentaire.

* Service des Eaux et Assainissement : transfert du chapitre 21 au chapitre 16 : 1 000 F

* Thermes : vu le nombre important d'analyses il manque 11 000 F. Il est donc procédé à un retrait sur les chapitres 60, 63,66 pour affecter la somme manquante au chapitre 64 (analyses).

* Commune :

Fonctionnement

- Dépenses :	chap. 61 :	- 64 258
	chap. 62 :	- 5 000
	chap. 64 :	+ 9 902
	chap. 65 :	+ 5 000
	chap. 67 :	- 31 287
	Excédent capital :	+45 643
	vue d'ensemble :	- 40 000

- Recettes :	chap. 71 :	- 60 000
	chap. 73 :	+20 000
	vue d'ensemble :	- 40 000

Investissement:

- Dépenses : 796 883 (dont 599 694 d'opération d'ordre comptable base de loisirs)

- Recettes : 796 883 (dont 599 694 d'opération d'ordre comptable base de loisirs)

* C.C.A.S : PAS DE MODIFICATION

Vote : budget commune : pour 8 - contre 7

budget thermes : pour 8 - contre 7

budget eaux-assainissement : pour 8 - contre 2 - abstention 5

budget CCAS : à l'unanimité

LOTISSEMENT (RUE DE VERDUZAN)

° suite à la demande de précision d'un projet chiffré pour la viabilisation et les réseaux, un coût relativement important s'est révélé par rapport à la première ébauche. Il passe de 389 897 FTTC à 574 056 FTTC.

° Le prix maximum proposé par lot est de 75 F HT/m² - Adopté à l'unanimité

° Une demande de D.G.E serait effectuée.

INDEMNITE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

Le maintien au taux 95 est proposé : adopté à l'unanimité. Toutefois il ne s'agit là que d'un avis du Conseil Municipal.

RETRAIT DU CENTRE DE GESTION

L'office des HLM affilié au Centre de Gestion désire se retirer. M. le Maire précise les conditions de départ : 2/3 des collectivités affiliées doivent s'opposer si elles représentent 3/4 des fonctionnaires.

Le conseil municipal s'inquiète de savoir s'il n'y a pas de délai pour un préavis de départ et si cela ne provoquerait pas un précédent. Le coût de fonctionnement pour les adhérents restants serait également augmenté.

Avis du conseil municipal : opposition au départ : oui 8 - abstention : 7

SERVITUDE DE PASSAGE T.D.F

Il va être créé une servitude de passage à la Société Télédiffusion de France pour accéder à son terrain acquis près du château d'eau route de Cézan. Elle doit emprunter un terrain communal.

Accord à l'unanimité

CONVENTION DEPARTEMENT-COMMUNE (VOIRIE)

La convention prévoit avec précision la répartition des tâches que chacune des deux parties aura à faire pour l'entretien de la voirie dans les agglomérations. Jusqu'alors la participation du département aux travaux de voirie était assez faible.

En résumé :

- | | |
|----------------------------------|--|
| - le département se chargerait : | - de la chaussée au sens strict (revêtement) |
| | - des panneaux directionnels : sortie - entrée |
| | - de la signalisation |
| | - du marquage |
| - la commune s'occuperait : | - des trottoirs |
| | - des parkings latéraux |
| | - des îlots centraux |
| | - de l'assainissement des caniveaux |

Accord à l'unanimité

RAPPORT DES COMMISSIONS

* Lac : compte-rendu de fonctionnement de l'été 96 ; il montre un excédent de 57 444 F. Un nouveau fonctionnement est à l'étude, notamment pour améliorer l'animation.

* Travaux :

- tribunes du terrain de foot : rencontre le 12 décembre entre M. Réchou (charpente métallique), la CEP et M. Estingoy et la commission travaux
- M. Ramounéda précise qu'un changement de brûleur à la cantine scolaire est indispensable. Il présenterait un réel danger. La réparation est en cours.

- Matériel : il est nécessaire de procéder à l'installation d'un arceau de sécurité sur le petit tracteur, c'est obligatoire.
Deux devis : M. Dessus (artisan local choisi) 6 548 FTTC - M. Bartherote : même matériel - même prix.

INFORMATIONS

-Monsieur le Maire indique :
- que l'employé municipal utilisateur des engins de service (tracteur) doit posséder le permis poids lourds.
- qu'en ce qui concerne la SEML il y a un projet de rencontre entre les partenaires : mise au point, signatures le 18 décembre.

M. Philip informe que le CAUE opérerait en 1998 une deuxième tranche de travaux à la chapelle du Vieux Castéra dans la mesure où la commune assurerait l'hébergement des stagiaires et l'achat des matériaux (peu coûteux). M.le Maire donne son accord.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 JANVIER 1997

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, le 9 janvier à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune de Castéra-Verduzan s'est réuni dans la salle des délibérations.

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Agras, Garcia, Lapeyre , Nef et Mme Hygonnenq, MM. Cominotti, Gauthier, Philip, Marès, Moure, et Mlle Lapeyre

Absents Excusés ayant donné procuration : MM. Ramounéda et Vervin

S.E.M.L

M.le maire donne quelques informations sur la constitution de la SEML.Elle n'a pas été signée par le département car l'engagement de la Compagnie Européenne des Bains (CEB) est jugé insuffisant. Une prolongation d'étude a donc été demandée à la CEB jusqu'à la fin janvier et une nouvelle rencontre est fixée au 12 février.

Monsieur le Maire souligne par ailleurs l'intérêt de l'existence de la création d'une SEML afin de réaliser les forages qui donneront une eau de qualité incontestable et qui, une fois effectués, permettront de garantir l'ouverture de la station. Le risque de fermeture de la Station existe toujours.

M. Philip déplore l'insuffisance d'engagement de la C.E.B.

M. le Maire rappelle par ailleurs que le financement du forage se fera par la Région dans la mesure où un projet thermal est présenté. D'autre part, le contrôle de légalité de la Préfecture mentionne que les biens communaux ne peuvent être aliénés et pose le problème d'une simple location..

Toutefois le problème du délai est réel puisque la date butoir se situe en avril.

Il est à noter enfin l'intérêt porté au projet par les banques qui pourraient intervenir et participer au financement..

PLAN D'OCCUPATION des SOLS

Suite à une modification du POS intervenue lors de la réfection de la salle de sports, il a été engagé une procédure de révision complète du plan d'occupation des sols.

Elle tend à redéfinir notamment les zones constructibles à la périphérie du village, au niveau des hameaux et des terres agricoles.

Il a surtout été procédé à la création d'une zone de loisirs ND dans la zone inondable ND autour des terrains de sports, de la base de loisirs et du camping. La principale caractéristique de cette zone ND est de ne pas comporter de bâtiments à usage d'habitation.

En ce qui concerne l'Etablissement Thermal situé en zone ND le projet d'agrandissement éventuel devra, pour sa partie habitation se situer à un niveau minimum défini par la crue de 1977.

Un prolongement de la zone habitable se fera au delà du lotissement du Val d'Auloue dans sa partie supérieure.

- la Croix de Verduzan (monument classé) impose toujours quelques contraintes pour la construction dans un rayon de cinq cents mètres.
- Seules les maisons individuelles auront une obligation de parking..
- La protection des bois (sommets de collines notamment) sera assurée.
- La politique des hameaux (unité dans la construction) sera favorisée.
- Il est évoqué l'incohérence des communes possédant un POS et celles n'en ayant pas (constructions anarchiques).
- Sur la zone artisanale NAI déplacée entre le Pont de Roumette et le chemin de Lartet, il est nécessaire de créer un réseau d'assainissement qui se ferait dans l'étude générale du plan d'assainissement au niveau de tout le village.
L'étude va être demandée à la DDAF.

LES ACTIVITES DU LAC - SAISON 1996

Voici les résultats liés au fonctionnement de la base de loisirs avec un comparatif de 1995

Il se dégage ainsi un excédent de 106.851,75.
L'investissement montre un déficit de 49.406,80 F
Ainsi le résultat de l'exercice montre un produit de 57.444,95 F

DEPENSES		RECETTES	
1995	1996	1995	1996
266.759.35	195.229.27	397.172.30	302.081.02

Il se dégage ainsi un excédent de 106.851,75 F
L'investissement montre un déficit de 49.406,80 F
Ainsi le résultat de l'exercice montre un produit de 57.444,95 F

LOTISSEMENT DE POUCHON

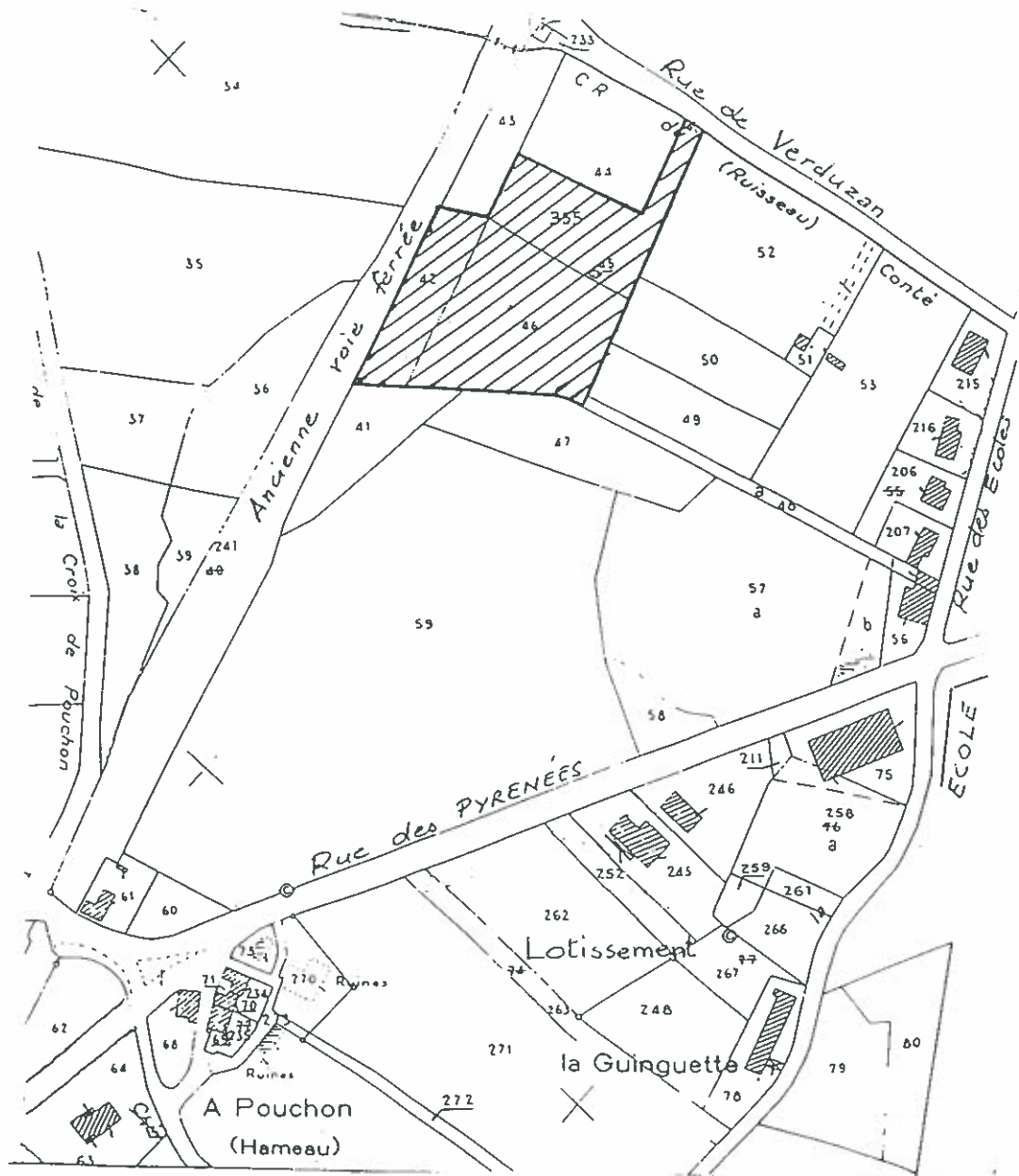
Il sera situé rue de Verduzan, sur la gauche, avant de franchir l'ancienne voie ferrée, derrière deux maisons neuves déjà existantes.

* Plan de masse/situation

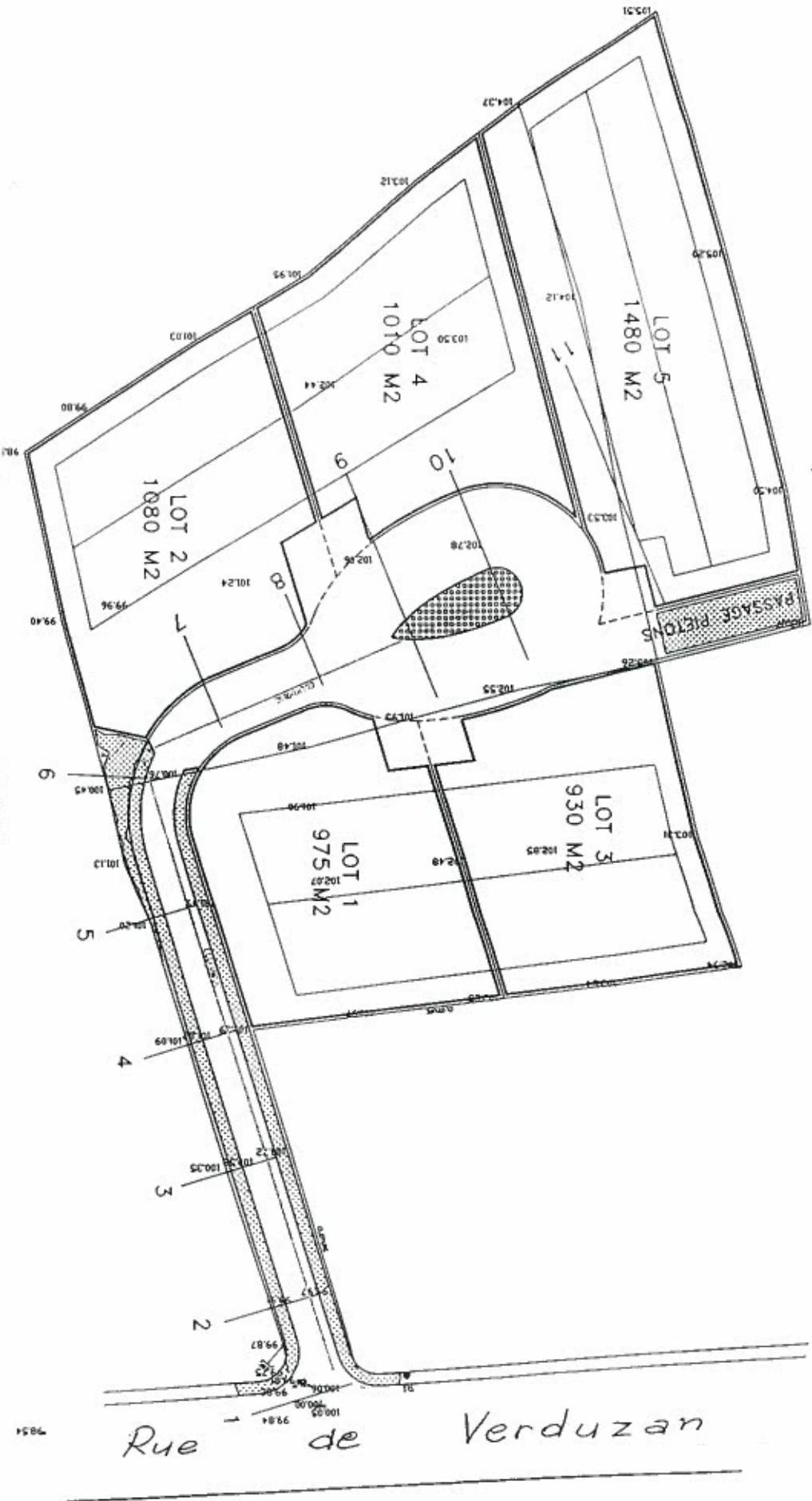
Il sera composé de 5 lots agencés autour d'une palce et complètement viabilisés pour un prix de 75 F HT/m².

Pour toute information supplémentaire contacter la mairie aux heures d'ouverture (05.62.68.13.11)

* Plan d'ensemble



Voie ferrée



LOTISSEMENT DE "POUCHON"

PRIX : 75 00 F. H.T. 1e m²

Echelle: 1/500

CASTERA-VERDUZAN

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1997

MAI

- Samedi 10 : Représentation théâtrale par "Graines de Théâtre"
Vendredi 30 : Concert de la chorale "Echo des Sources" - 21 h église

JUIN

- Dimanche 1 : Concours départemental de pétanque des Sapcurs Pompiers
Dimanche 8 : Assemblée Générale Club Basket - Repas
Dimanche 15 : Audition et animation de l'école de musique "Musicoli"
Vendredi 20 : Fête de la Musique
Samedi 21 : Feu de la Saint-Jean
Dimanche 22 : Fêtes des écoles
Vendredi 27 : Concours de pétanque tête à tête - 21 h
Samedi 28 : Loto du Club Beau Soleil - 21 h parc
Dimanche 29 : Concours de quilles - 15 h

JUILLET

- Vendredi 4 : Concours de quilles - 21 h
Samedi 5 : Repas de la Chasse
Dimanche 6 : Cérémonie du 20e anniversaire des inondations
Courses hippiques - 14 h 30
Lundi 7 : Courses hippiques - 14 h 30
Vendredi 11 : Concours de pétanque en doublettes - 21 h
Dimanche 13 : Repas du Foyer
Vendredi 18 : Concours de quilles - 21 h
Samedi 19 : Journée portes-ouvertes des Sapeurs-Pompiers
Dimanche 20 : Animation du Foyer
Vendredi 25 : Concours de pétanque en doublettes - 21 h
Dimanche 27 : Rallye du Foyer
Jeudi 31 : Courses hippiques - 14 h 30

AOUT

- Dimanche 3 : Foire à la Brocante 9h30/19h00
Concours de palet gascon
Samedi 9 : Loto du Club Beau Soleil - 21 h parc
Dimanche 10 : Jeu de l'oie
Lundi 18 : Courses hippiques - 14 h 30
Vendredi 22 au lundi 25 : Fête locale
Samedi 23 : Concours de quilles
Lundi 25 : Courses hippiques - 14 h 30
Mercredi 27 : Courses hippiques - 14 h 30
Dimanche 31 : Concours de pétanque triplettes en poules - 14 h 30

SEPTEMBRE

- Samedi 6 et Dimanche 7 : Tournoi de Basket
Dimanche 14 : Loto Club Beau Soleil - 15 h -Mairie

OCTOBRE

- Dimanche 5 : Concours de pétanque en doublettes

NOVEMBRE

- Dimanche 9 : Loto Club Beau Soleil -15 h - Mairie
Dimanche 16 : Courses hippiques - 13 h 00

SOCIETE DE CHASSE SAINT-HUBERT

Suite à la dernière Assemblée générale, la société de chasse a prolongé son maintien dans le Groupement d'Intérêt Cynégétique lièvre du canton de Valence-sur-Baïse.

Notre situation géographique (au sud du Canton) n'avantage guère notre société, certains propriétaires chasseurs se trouvent confrontés à plusieurs réglementations par manque de réciprocité. (Une décision prise au niveau départemental serait peut être mieux perçue...).

Toutefois tous sont d'accord pour constater que notre population de lièvres doit être préservée si nous souhaitons poursuivre notre loisir et peu contestent le quota de lièvres accordé à chaque chasseur (il s'élève à 2 pour cette année encore).

Lorsqu'on constate une diminution importante d'une espèce de gibier (de lièvre en l'occurrence), tout doit être fait pour la préserver. Trois alternatives existent :

- la limitation du nombre de lièvres pour chaque chasseur
- la limitation du nombre de jours de chasse pour l'espèce menacée
- la suspension de la chasse pour une durée déterminée.

Cette première solution choisie par le Conseil d'Administration peut bien évidemment être remise en cause tous les ans. Aussi tous les chasseurs seront consultés à la fin de cette saison de chasse pour adapter une réglementation.

Si augmenter la population de lièvres est une préoccupation de notre société, elle n'est malheureusement pas la seule. Enrayer la prolifération des nuisibles devient un impératif car il ne servira bientôt plus à rien de lâcher du gibier sachant qu'il sera dévoré dans les heures qui suivent. Il existe des moyens de combattre ces nuisibles (bien qu'ils aient été réduits), mais existe-t'il des bonnes volontés pour assurer cette gestion de l'équilibre naturel ?

La réimplantation du gibier en général ne pourra se faire que si nous maîtrisons les populations de nuisibles ou assimilés.

Les chasseurs paient très cher leur loisir (en moyenne 15 000 F de gibier lâché par an) et se doivent d'être plus responsables devant une situation devenue aberrante.

CLAE - CLSH

Le CLAE (Centre de loisirs associé à l'école), accueille les enfants de l'école selon les horaires suivants : 7 h 30 - 8 h 50 / 12 h à 13 h 30 / 16 h 40 à 19 h.

Cette année il y aura une création d'ateliers permanents avec du bricolage en tout genre, expression, couture, jeux de société, sport et jeux collectifs. Ces ateliers se feront dans l'école et dans la salle de sport aimablement prêté par la Mairie.

Appel à la jeunesse de 4 à 18 ans

Le CLSH (Centre de loisirs sans hébergement) vous propose les mercredis et petites vacances scolaires (sauf Noël ou le Centre est fermé) des activités, des sorties et des mini-camps divers sur des thèmes différents tels que : la musique, la cuisine, la neige, l'équitation, le canoë etc.. avec une participation financière de 20 F le matin - 15 F le repas - 20 F l'après-midi ou 50 F le forfait journalier. Notre désir étant de ne pas être trop rigide sur les horaires, l'accueil se fait toute la journée. Par contre, il est obligatoire de commander les repas avant 10 H. N'oubliez pas

les bons vacances de la CAF. L'équipe d'animation vous garantit sécurité physique et morale, rigolade et bonne humeur.

GRAINES DE THEATRE - THEATRE POUR ENFANTS

Ouverture d'un atelier pour débutants.

L'association "Graines de Théâtre" depuis 3 ans maintenant anime un atelier de pratique du théâtre. Celui-ci compte aujourd'hui une dizaine de "mordus" qui persévèrent depuis les débuts. A leur actif :

- "les Acteurs de bonne foi" de Marivaux
- "Exercices de style" de Queneau
- "Jacques ou la soumission" de Ionesco

Ils continuent les répétitions les mercredis de 14 h 00 à 15 h 30.

En projet pour cette année :

° l'ouverture d'un nouvel atelier destiné aux débutants à partir de 9 ans. Cet atelier aura lieu les mercredis de 9 h 15 à 10 h 30 à la Mairie

° la reprise de "Jacques ou la soumission" et sa suite "l'Avenir est dans les oeufs". Nous espérons pouvoir organiser début 97 une petite tournée avec ces pièces dans villages environnants, festivals, collèges..

Les ateliers sont animés par Dimitri VOTANO
Le président est Thierry FORNEROD
La secrétaire Grâce DEVIC
La trésorière Marie-Claude MILORD.

Pour tous renseignements, inscriptions, s'adresser au 05 62 64 56 33.

FOOTBALL CLUB

La nouvelle saison reprend ses droits après l'interruption estivale. Nos séniors seront confrontés cette année à un rude championnat de promotion 1ère division.

Bien managés par Pierre FRASEZ, ils montreront leur détermination à bien figurer dans cette division.

Côté ambiance, vous avez eu un aperçu lors de la fête à Castéra, en vous accueillant le mieux possible, les joueurs et les dirigeants ont pour la 1ère fois ouvert leur bodéga. Poulet à la portugaise et couscous ont été les deux plats appréciés par vous tous.

Une réussite sans aucun doute grâce à la participation de tous. Ces deux jours de fête ont été possible grâce à la gentillesse de M. et Mme Moure qui ont généreusement prêté le local.

Une entente avec ORDAN-LARROQUE a été créée à l'intersaison. Celle-ci nous permettra de répondre plus favorablement aux catégories d'âges. Nous espérons que cette union sera la réponse au manque d'effectifs de certaines catégories.

Renseignements Club : Serge Vervin (05 62 68 10 21) et Francis Estingoy (05 62 68 12 09).

LES AINES RURAUX - CLUB BEAU SOLEIL

Le président et les membres du bureau remercient tous les participants aux voyages organisés par nos soins. (Futuroscope, voyages en Alsace, au Quercy et Pays Basque). Tous ces voyages se sont déroulés dans la joie, l'amitié et la bonne humeur, sans oublier les bonnes tables. Espérons que pour 1997 ces voyages remporteront autant de succès et de participants.

Le grand voyage se fera en Italie (juin). Toutes les personnes qui désirent participer à nos voyages seront chaleureusement accueillies (il n'y a pas de conditions d'âges). Tout le monde est invité à faire la fête.

COMPAGNIE DE SAPEURS POMPIERS

Le rôle d'un corps de sapeurs pompiers connu de tous est bien l'urgence. Une partie de son activité est aussi la Prévention ; c'est dans ce but que les "hommes de feu" se sont rendus à l'école le 8 juin. En effet, outre la présentation de divers véhicules, le problème des accidents domestiques fut traité à l'aide d'exemples concrets. L'alerte fut également au programme des divers ateliers. Expérience nouvelle pour nos sapeurs pompiers et pour les écoliers. Cette matinée fort intéressante fut clôturée par un apéritif offert par les instituteurs que nous remercions pour leur accueil. Rendez-vous sera certainement pris pour une autre matinée de ce type.

Durant l'été dernier les sapeurs pompiers ont pris part à l'animation du village. Le samedi 20 juillet journée "portes ouvertes" avec démonstration d'une désincarcération effectuée par le personnel de centre Castérois et un sauvetage réalisé par les plongeurs sapeurs pompiers du département. Pétanque, quilles, palets ont été le moment de détente de cette journée. Le soir, au rythme de la musique Bandas, 210 personnes se retrouvaient autour d'un bon repas. Bref, cette journée fut une parfaite réussite, grâce surtout au soleil. Cette animation sera reconduite, à la même période. La compagnie aura surtout la charge d'organiser en juin 97 le challenge départemental de pétanque des sapeurs pompiers.

Le 11 janvier avait lieu la traditionnelle Sainte-Barbe. Après le dépôt de gerbe sur le stèle de Claude Bordenave, le compte-rendu des activités de l'année écoulée avait lieu pour la première fois au centre de Secours; Activités intenses puisque 70 interventions ont été réalisées : 8 incendies - 24 secours à personnes - 8 accidents - 19 sorties diverses - 8 postes de sécurité - 3 visites de sécurité. Une remise de galons était également effectuée : Gabouloff Jacques (Caporal-chef) - Lagarde Pascal (caporal) - Hygonnenq Jean-Claude (1 classe).

Le corps des Sapeurs Pompiers remercie tous les castérois et castéroises pour leur générosité à l'occasion de la présentation des calendriers .

A L'ECOLE

Pour cette rentrée 96 l'école a connu quelques aménagements :

- agrandissement de la cour goudronnée par une surface en herbe allant jusqu'en limite de la cantine (vers le terrain de foot). Des arbres y ont été plantés afin de fournir un peu d'ombre à la belle saison. On peut féliciter les employés municipaux pour leur efficacité dans la réalisation. Par ailleurs, le remplacement du grillage de l'ancienne cour est programmé à court terme.

- réfection de l'électricité de la cantine : la peinture de la salle de restaurant a été faite durant les vacances de Toussaint. Ces travaux font partie de la deuxième tranche pour la mise en conformité de la cantine scolaire.

Les effectifs scolaires restent très satisfaisants et dépassent la centaine d'élèves. Ils se répartissent ainsi :

- école élémentaire : 66 élèves-
- école maternelle : 40 élèves.

Le personnel enseignant reste inchangé, à savoir :

- école élémentaire : M. CAMBOS (Directeur) Mme BOUET et M. GAY
- école maternelle : Mme PAILLARES (Directrice) et Mme FRASEZ.

L'éducation physique est assurée par M. BERGAMO.

LE FOYER DES JEUNES

Le Foyer des Jeunes et d'Education Populaire a fait son Assemblée Générale le 20 /12/ 96 où les comptes rendus moraux et financiers de toutes nos manifestations ont été présentés.

A l'issue de celle-ci, le bureau a été formé :

- Président : Portal Jacques
- Vice-Président : Lapeyre Jean-Claude
- Trésorier : Hygonnenq Jean-Claude
- Trésorier adjoint : Barthares Christian
- Secrétaire : De Campo Jacqueline
- Secrétaire adjointe : Hygonnenq Florence

et nous avons décidé de donner naissance à la section Fête.

Pour l'année 97 plusieurs manifestations sont déjà programmées, ainsi que nos éternels concours de pétanque et quilles (voir calendrier).

Nous souhaitons que tous les castérois participent à ces manifestations.

MUSICOLI

Musicoli à pour but de mettre la musique sous toutes ses formes (solfège, instruments, chant, éveil), à la portée de tous les castérois.

Pour cela nous dirigeons notre action dans plusieurs directions:

- l'éveil musical pour les tout petits (jusqu'à 6 ans), donné par un professeur, sous forme de jeux en petits groupes de 6 à 8 maxi.
 - l'enseignement du solfège et d'un instrument (piano ou guitare) par 2 professeurs.
 - la pratique du chant de façon ludique pour les adultes, sans autre ambition ici, que celle de se faire plaisir à entonner des chants populaires, avec l'aide, les conseils et l'expérience de gens avertis.
 - l'organisation de concerts au village, ou d'animations telle que celle proposée lors de la fête de la musique, le 22 juin dernier avec le groupe folk "Anacrousie", qui nous a fait danser autour du feu de la saint Jean.
 - la possibilité d'assister à des concerts à Auch avec participation de l'association.
- (Une trentaine d'enfants ont assisté au concert d'Henri Dès en novembre).

Toutes ces activités sont proposées au coeur du village, à des prix attractifs et réduits dès l'adhésion du deuxième membre de chaque famille.

Pour tout renseignements complémentaires vous pouvez vous adresser à:

J.F. KNEPPER	32410 Castéra-Verduzan	tel 62-68-12-40
Annie BIROT	32410 Castéra-Verduzan	tel 62-68-12-90
Cherryl ADLER	32410 Bezolles	tel 62-28-59-56

CINEMA DES THERMES

Jeudi 24 avril : "Les 101 Dalmatiens" version film - avec Glenn Close. à 19 H 30

Jeudi 1er mai : "Le Patient Anglais" -VO- avec Juliette Binoche récompensée d'un Oscar le 24 mars.- 21 H 00

BASKET-BALL CASTERA/CEZAN

Une saison pratiquement terminée où l'on peut commencer à faire un bilan concernant l'équipe de première. Après quelques périodes difficiles, elle connaît actuellement un regain de forme qui devrait lui faciliter le maintien. Les équipes II et III en championnat finissent 4ème pour la réserve et 6ème pour l'équipe III. Les filles, après une saison difficile due à des départs se sont battues jusqu'au bout. Elles rejoindront le niveau départemental la saison prochaine. Pour les jeunes, un travail a été mené pour tout restructurer, avec un peu plus de rigueur.

Une date importante : le dimanche 8 juin aura lieu l'Assemblée Générale du Club. Nous espérons la présence de tous les licenciés, ainsi que tous les amis et supporters. Un repas amical suivra. Inscrivez-vous à Terre de Gascogne 05 62 68 13 24 ou JL De Prada 05 62 68 14 24.

OFFICE DE TOURISME

Suite à l'Assemblée Générale tenue le mercredi 16 avril, le Conseil d'Administration a décidé le montant des Cotisations pour 1997. Il est de 30 F.(*minimum*). Si vous souhaitez adhérer à l'OT vous pouvez venir retirer votre carte au bureau d'accueil.

Voici quelques un des projets de l'OT pour 97 : Continuer à assurer au mieux ses missions principales qui sont l'accueil et l'information - Coopérer à l'activité des différentes associations locales - Acheter des VVT avec l'argent récolté sur la Taxe de Séjour - Organiser des randonnées pédestre - Collaborer au projet d'un travail en commun (guide découverte - circuits) avec les OT/SI du Val de Baïse - S'investir dans le projet de développement des Thermes -...

JUILLET 1977 - JUILLET 1997

Vingt ans après, nous vous proposons de faire revivre cet épisode tragique qu'ont été les inondations de juillet 77 à Castéra, par une exposition qui se tiendra à la Mairie le 6 juillet 97. Pour alimenter cette exposition, nous faisons appel à toutes les personnes qui possèdent documents, films, photos rappelant cet évènement.

Si vous acceptez de nous les prêter, soyez-en remerciés. Nous vous demandons de les déposer à l'Office de Tourisme avant le 15 mai.

Sur cette dernière page il vous est possible de formuler des questions, suggestions que vous pourrez déposer à la Mairie.

Lors de la parution du prochain bulletin apparaîtront les réponses à vos sollicitations.

